



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 24 février 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2022 - 02 - 01

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 février, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Catherine GALAND à Isabelle DURANTEAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

Composition du conseil d'administration du
Centre Intercommunal d'Actions Sociales

Par délibération n° 2020 4 15 du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection, au scrutin de liste majoritaire à deux tours, des membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales comme suit :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - André COQUELIN | - Christine BERNARD |
| - Christian PRAUD | - Isabelle DURANTEAU |
| - Céline DELOMME | - Dominique SIONNEAU |
| - Michel REMAUD | - Denise RENAUD |
| - Catherine GALAND | - Jocelyne SERVADEI |
| - Dominique MALARY | - Jean SOYER |
| - Muriel HABERT | - Maryse AUGUIN |

Suite à la démission de M. Michel REMAUD, un siège est devenu vacant. En application de l'article R123-29 du Code de l'Action Sociale et des familles qui prévoit "*En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège*" il est nécessaire de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire du 31 mars 2016 avait décidé d'opter pour un scrutin de liste majoritaire à deux tours. Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Communautaire a donc défini les modalités de dépôts des listes.

Une liste a été déposée auprès du Secrétariat Général. Elle se compose comme suit :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - André COQUELIN | - Christine BERNARD |
| - Séverine BESSONNET LE CLEC'H | - Isabelle DURANTEAU |
| - Céline DELOMME | - Dominique SIONNEAU |
| - Thierry FAVREAU | - Denise RENAUD |
| - Catherine GALAND | - Jocelyne SERVADEI |
| - Dominique MALARY | - Jean SOYER |
| - Muriel HABERT | - Maryse AUGUIN |

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des représentants au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales selon un scrutin de liste majoritaire à deux tours.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-27 à R. 123-30,

Vu la délibération n° 2016 2 01 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2016 définissant la composition du Conseil d'administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu la délibération n° 2020 4 15 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant élection du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales,

Vu la délibération n° 2020 4 15 du Conseil Communautaire en date du 2 décembre 2021 portant modalités de dépôt des listes pour la composition du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales,

Considérant que suite à la démission de M. Michel REMAUD de son mandat de conseiller municipal et donc communautaire, un siège des membres élus du CIAS est vacant et qu'il convient en conséquence de pourvoir à son remplacement,

Considérant que le Conseil Communautaire avait opté pour le scrutin de liste majoritaire à deux tours,

Considérant qu'une liste a été déposée auprès du Secrétariat Général du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération avant la date et l'heure limite fixée,

Après en avoir délibéré à la majorité,

Article 1 : PROCLAME les résultats du scrutin effectué en séance :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - André COQUELIN | - Christine BERNARD |
| - Séverine BESSONNET LE CLEC'H | - Isabelle DURANTEAU |
| - Céline DELOMME | - Dominique SIONNEAU |
| - Thierry FAVREAU | - Denise RENAUD |
| - Catherine GALAND | - Jocelyne SERVADEI |
| - Dominique MALARY | - Jean SOYER |
| - Muriel HABERT | - Maryse AUGUIN |

Nombre de votants : 47,
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2 blancs, 1 nul,
Suffrages obtenus : 44,

La liste est déclarée élue à la majorité.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 MARS 2022
- de l'affichage le : 01 MARS 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 MARS 2022

Givrand, le 28 février 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.